

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Présents : I. VERDUN, F. MASSARD, N. PEYRELON, S. SAGUETON, B.BERGERON, R.SOUVIGNET, C. PELLEQUER, D. GRANDMONTAGNE, A.MONTELMARD, N. SIMOND, M.ROUDON,

Absents excusés : P.DELORME (procuration à R. SOUVIGNET), H. BONCOMPAIN (procuration à S.SAGUETON), C. DELORME (procuration à I. VERDUN), A. FERRET (procuration à F.MASSARD).

ORDRE du JOUR

- 1) **Désignation du secrétaire de séance** : Françoise MASSARD.
- 2) **Désignation des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales** : Les élections auront lieu le 24 septembre 2017 à la Préfecture de la Haute Loire, 3 titulaires et 3 suppléants sont requis, le vote a lieu à bulletin secret :
Titulaires : 3 candidats sont élus à l'unanimité : A. MONTELLIMARD, I.VERDUN, B.BERGERON.
Suppléants : 3 candidats sont élus à l'unanimité : N. PEYRELON, C.PELLEQUER, F.MASSARD.
- 3) **Adoption du compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2017** : Le compte rendu est adopté à l'unanimité.
- 4) **Aménagement du centre bourg, achat de la maison REY, signature du compromis et vente** :
La maison REY B 359 jouxtant l'actuelle cure pourrait être achetée afin d'ouvrir la future Mairie sur la RN88. Le Conseil Municipal approuve ce projet d'achat au prix de 35 000,00 € et autorise Madame le Maire à négocier, à signer le compromis et l'acte authentique. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.
Avis favorable à l'unanimité pour lancer la signature du compromis.
- 5) **Désignation de 2 adjoints pour représenter la Commune et la Section de St Hostien pour signer un acte administratif des parcelles D1293 et D 1365** :
Afin de régulariser l'acquisition de ces parcelles, Pierre Delorme représentera la section du bourg et Françoise Massard représentera la commune pour la signature de l'acte administratif rédigé par le Centre de Gestion. Adoptée à l'unanimité.
- 6) **Aménagement du centre bourg, achat terrain Lhoste, signature compromis et vente.**
Afin de pouvoir projeter l'aménagement de la place, il est prévu soit un achat ou un échange de terrain entre le terrain Lhoste (ancienne maison démolie) et le terrain entourant la maison D 344 appartenant à M. Lhoste qui est actuellement propriété communale.
Le conseil donne autorisation à Mme le Maire pour mener la négociation.
Adoptée à l'unanimité.
- 7) **Suite à la procédure de biens vacants sans maître, la commune procédera à la mise en vente des parcelles B531 et B543 à la Pénide.**
Les biens vacants sans maître cités ci dessus étant devenus communaux, le conseil municipal donne l'autorisation à Mme le maire de mettre en vente ces parcelles au prix de 11 € le m2. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les personnes intéressées sont priées de transmettre en mairie de Saint-Hostien une proposition écrite sous pli fermé en mentionnant sur l'enveloppe la référence « vente parcelle N° » avant le 31 juillet 2017.
Adoptée à l'unanimité.
- 8) **Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Loire.**
Madame le Maire présente la modification des statuts qui ont été votés, suite au regroupement des Syndicats en un syndicat départemental.
Adoptée à l'unanimité.
- 9) **Transport scolaire 2017/2018**
Pour la période de Janvier 2017 à Juillet 2017, la participation demandée aux familles par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (qui a la compétence du transport scolaire avec un

tarif annuel de 225,00 €) sera de 120 € par un enfant, 180 € pour 2 enfants et 222 € pour 3 enfants. La commune prendra en charge la différence.

Pour l'année scolaire 2017/2018, Madame le Maire propose un tarif de 80 € annuel par enfant réglé par les familles à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay et qu'au-delà, la différence sera prise en charge par la commune.

Ces 2 propositions sont adoptées à l'unanimité.

10) Contrat aidé école publique

L'actuel contrat unique d'insertion arrive à expiration en août 2017 afin d'assurer la continuité du service pour les besoins de l'école, il conviendrait d'embaucher une personne en contrat aidé pour un an. Avis favorable à l'unanimité.

11) Questions diverses.

- a. Il a été évoqué la mise en place de lampadaires à leds, entre leds blanches et leds ambrées, le tarif peut aller du simple au double, une réponse sera donnée au fournisseur pour le choix le moins cher.
- b. La liste des entreprises retenues pour les travaux de la future mairie a été validée :
 - Lot 1 (maçonnerie, gros œuvre) : Fabien MICHEL
 - Lot 2 (charpente, zinguerie) : J.PAGES
 - Lot 3 (réfection façades) : BF43
 - Lot 4 (étanchéité) : EGGE GAYTE
 - Lot 5 (Menuiseries ext.) : J.PAGES
 - Lot 6 (menuiserie int.) : J.PAGES
 - Lot 7 (ossature métallique serrurerie) : Ets CHARREYRON
 - Lot 8 (plâtrerie-peinture) : Ets PAYS BORDEL
 - Lot 9 (carrelage) : Ets CHANGEA
 - Lot 10 (Monte handicapés) : AUVERGNE ASCENSEURS
 - Lot 11 (plomberie sanitaire) : Christian BASTIN
 - Lot 12 (chauffage gaz, ventilation) : Ets CROZE
 - Lot 13 (électricité , courants faibles) : Marc FRAISSE

F. MASSARD,
Secrétaire de Séance



I. VERDUN,
Maire de St Hostien

